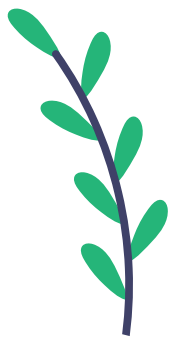


Rapport d'activité





Éditorial

L'Udaf

À un moment où on peut constater un certain repli sur soi, tant au niveau individuel que collectif, il m'a semblé intéressant de revenir, dans cet éditorial, sur ce qu'est une Udaf, ses missions générales et ses missions particulières, son rôle vis-à-vis des familles, des pouvoirs publics et des associations adhérentes, mais aussi la solidarité nécessaire entre ses membres, bref son utilité.

Les Udaf ont été créées par l'ordonnance du 3 mars 1945 reprenant certains éléments déjà envisagés avant la seconde guerre mondiale.

L'objectif était pour le gouvernement de l'époque de centraliser les avis des différentes associations diverses et variées du territoire afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur représentant les familles.

Reconnues d'intérêt général, les Udaf sont les porte-paroles OFFICIEL des familles.

Cette ordonnance a donc donné aux Udaf, fédérées au sein d'un organe national l'Unaf, quatre principales missions :

- ▶ Donner son avis aux pouvoirs publics et proposer des mesures au bénéfice des familles,
- ▶ Représenter les familles auprès des pouvoirs publics,
- ▶ Gérer tout service d'intérêt familial,
- ▶ Ester en justice.

Dans ses statuts, l'Udaf de l'Orne s'est donnée des missions supplémentaires :

- ▶ Donner avis à l'Union Nationale UNAF,
- ▶ Entreprendre toute action utile aux familles,
- ▶ Mettre à disposition des associations adhérentes toute documentation,
- ▶ Faciliter la collaboration de ses membres,
- ▶ Gérer tout service que le développement des services pourra initier,
- ▶ Agir dans tous les domaines de la vie des familles.

Peuvent adhérer à l'Udaf :

- ▶ Les associations familiales au sens juridique du mot, les fédérations ou sections départementales d'associations familiales sont les membres actifs,
- ▶ Les groupements à but familial qui ont une activité de services aux familles constituent des membres associés.

Vis-à-vis des associations adhérentes, le rôle de l'Udaf est donc de les coordonner, de les représenter et de les soutenir avec toujours comme objectif la défense des familles auprès des pouvoirs publics. Cela s'effectue évidemment en les laissant mener leurs activités propres et sans se substituer à elles.

Dans ce cadre et de façon à pouvoir représenter les familles, les Udafs nomment des représentants dans de très nombreuses instances départementales et communales.

Et dans l'Orne, que faisons-nous ?

Cinquante sept (57) associations adhèrent à notre Udaf.

28 bénévoles adhérents à ces associations représentent l'Udaf de l'Orne dans 73 instances départementales. Pour en citer quelques-unes : La Caisse d'Allocations Familiales, la CPAM, pour les plus grosses structures mais aussi des structures plus petites, tout aussi importantes, comme les commissions des usagers ou commission départementale de la sécurité routière.

Nos représentants portent la voix de l'Udaf qui les mandate nonobstant leur appartenance à une association de base à laquelle ils adhèrent.

Il en est de même pour les administrateurs qu'ils soient élus individuellement ou désignés par leur association. Bien que nous militons depuis plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années, pour une cause qui nous est chère, être administrateur ou représentant de l'Udaf nous oblige à dépasser nos affinités pour apporter sa connaissance, sa compétence à l'intérêt de l'Udaf et donc d'un ensemble de familles bien plus large que celles que nous côtoyons dans nos associations respectives.

Les missions d'intérêt général qui nous sont confiées représentent environ 1300 mesures de protection juridique des majeurs et 35 mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial confiées par le juge.

Par ailleurs et grâce au soutien de nos administrateurs et des financeurs tels que la Caisse d'Allocations Familiales ou le département des activités ont pu voir le jour :

La maison des familles située à Alençon accueille les associations et les familles pour répondre aux besoins des associations et des familles en matière de parentalité,

Le bus de familles qui sillonne le département et permet aux familles et aux associations locales de se rencontrer et de se mieux connaître,

Le Point Conseil Budget qui permet de trouver ensemble et en toute confidentialité des solutions à des problèmes d'argent, de banque ou de budget,

Les familles gouvernantes qui consistent à permettre l'accès au logement autonome pour des personnes présentant des troubles psychiques.

L'habitat inclusif visant à l'inclusion sociale et à la lutte contre l'isolement de 45 personnes.

L'aide aux tuteurs familiaux par l'apport d'informations, de soutien et de conseils dont les tuteurs familiaux ont besoin.

Tout cela représente beaucoup de travail tant pour l'ensemble du personnel dirigé par son Directeur Gaëtan FERCHAUX que pour tous les bénévoles, administrateurs ou non, que je tiens à remercier vivement pour le temps donné et leur engagement à faire, des actions menées, des réussites reconnues de tous.

* **JEAN-PAUL ROCHARD,**
Président de l'Udaf de l'Orne



Les humains d'abord !

Nous nous interrogeons bien souvent sur le progrès technique en particulier dans le secteur social, médico-social et sanitaire, notamment par cette accélération de l'Intelligence Artificielle comme nouvelle Utopia « ce lieu qui n'existe pas » et qui permettrait d'aborder de nouveaux mondes parfaits. Cette recherche permanente semblerait être constitutive de notre humanité, car elle a permis d'ouvrir des voies et de l'espoir dans de très nombreux domaines, celui de la médecine, des transports, de la création, ... Le progrès a bien entendu ses limites et notamment celles du pouvoir qu'il exerce sur la nature et l'humain.

Dans les Robots d'Issac Asimov, écrivain et scientifique, une conversation entre un robot et un être humain a lieu. Le robot est l'être idéal construit par l'homme et qui au cours de sa discussion proclame qu'il est parfait, car jamais malade, fort, un rendement électrique de 100%, qu'il peut supporter les conditions climatiques les plus rudes, et de ce fait il est supérieur en tout point à l'homme. Cette hyperbole est là pour nous rappeler que le progrès technique doit nous servir et non pas que nous devenions asservis à celui-ci.

Si j'écris cela c'est pour rappeler la place de la relation humaine si indispensable au cœur de l'engagement de nos métiers. Que l'accompagnement social des personnes peut se faire avec nos qualités humaines ! La prise en compte du recentrage de la personne a été instituée par la loi 2002-2. C'est en la prenant en compte collectivement et en élaborant en continu une démarche de qualité, centrée sur la personne vulnérable que nous avons été et serons toujours le moteur du progrès. Une société bienveillante et bientraitante passe nécessairement par une relation humaine attentive aux aléas de la vie et de soutien à long terme envers les familles. Seuls les financements en adéquation sur le temps et les modes d'interventions auprès des publics éloignés et fragiles

sont pertinents. Le financement au coup par coup déstabilise les travailleurs sociaux et les familles et rend l'action publique peu efficace et pas lisible.

Même si nos outils informatiques évoluent et nous aident, c'est ce que nous en ferons qui sera déterminant, mais en aucun cas ils devront effacer la relation à l'autre. Le travail social est un beau métier, utile, complexe, engageant, usant et qui demande beaucoup de qualités professionnelles et humaines. C'est pourquoi je souhaite vivement que nos métiers soient davantage reconnus et confortés par les pouvoirs publics. Malgré toutes les difficultés, l'Udaf avance, et est reconnue pour la qualité de son travail. Elle innove et tisse des relations durables dans les territoires et avec les partenaires, et accomplit sans relâche sa mission d'intérêt général.

Je tiens à remercier l'ensemble du Conseil d'administration pour son engagement auprès des familles de l'Orne et son président M. Jean Paul Rochard pour la qualité de nos relations de travail constructives et humaines tout au long de ces années. Et je tiens à saluer sincèrement toute l'équipe de salariés pour son réel engagement, et cela est justement conforté par les très bons résultats de l'évaluation de la Haute Autorité de la Santé de 2024 et du retour des familles et des élus des collectivités locales pour le service de l'action familiale. Nous sommes tous fiers du travail accompli ces dernières années en direction des personnes fragiles et des familles.

Jour après jour, nous tous, dans le cadre de la relation entre collègues et celui de l'accompagnement des personnes vulnérables et des familles, nous bâtissons durablement l'édifice de notre engagement avec et pour les autres ; il est essentiel, gardons-le bien à l'esprit.

✱ **GAËTAN FERCHAUX,**
Directeur général de l'Udaf de l'Orne



L'Udaf de l'Orne, une institution au service des familles

L'Udaf de l'Orne (Union Départementale des Associations Familiales) est une association loi 1901, créée en 1946, reconnue d'utilité publique qui oeuvre au service des familles.

L'ordonnance du 3 mars 1945, modifiée par la loi du 11 juillet 1975, lui attribue des missions menées dans l'intérêt des familles : informer, défendre et représenter.

L'Udaf de l'Orne est le lien entre l'ensemble des familles vivant dans le département et les pouvoirs publics. C'est l'institution officielle de représentation de l'ensemble des familles vivant dans l'Orne.

“ 4 missions inscrites dans le Code de la Famille

- > **Donner son avis aux Pouvoirs Publics** sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- > **Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics**, l'ensemble des familles du département, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'état, la région, le département et la commune,
- > **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les Pouvoirs Publics estimeront devoir lui confier la charge,
- > **Représenter** de plein droit les familles devant la justice, quelles que soient leur origine ethnique, leur position philosophique, religieuse ou culturelle et leur composition.

Cependant, chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a assumé la charge. ”

Une connaissance de son territoire

L'Udaf de l'Orne dispose d'une bonne connaissance des publics, des problématiques, notamment en termes de logement et de besoins en matière d'accompagnement, grâce aux :

- > **représentations dans de multiples instances** (offices HLM, ADIL, commissions de surendettement, établissements de santé publique, caisses de Sécurité sociale...),
- > **capacités d'analyse des besoins**, via l'Observatoire des familles et l'Observatoire national des populations des majeurs protégés de l'Unaf,
- > **différentes associations locales** qu'elles fédèrent et qui constituent de véritables relais et appuis techniques, facilitant le montage et la gestion des projets.

Une union, un réseau

Il existe une Udaf par département et chacune est rattachée à l'Unaf (Union Nationale des Associations Familiales) et l'Uraf (Union Régionale des Associations Familiales). Leur légitimité est aujourd'hui inscrite dans le code de l'action sociale et des familles - article L. 211-1.

L'Udaf est constituée par :

- > des associations familiales ayant leur siège social dans le département,
- > des fédérations départementales d'associations familiales,
- > des groupements à but familial qui ne constituent pas des associations familiales au sens juridique du terme, mais exerçant dans le département une activité de services aux familles.

PLUS DE **4570**
FAMILLES REPRÉSENTÉES

61 ASSOCIATIONS
ET FÉDÉRATIONS

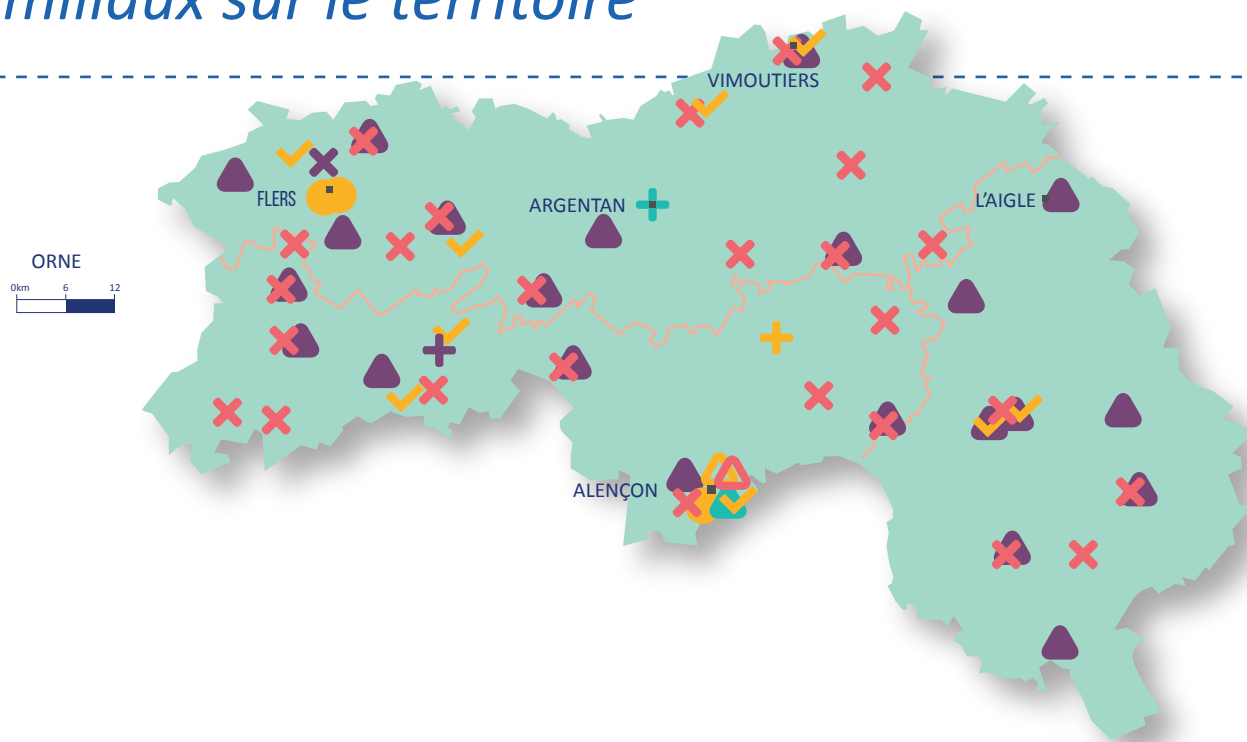
4 MOUVEMENTS
GÉNÉRAUX

9 MOUVEMENTS
SPÉCIFIQUES

1 MOUVEMENT
ASSOCIÉ



La présence des mouvements familiaux sur le territoire



LES MOUVEMENTS GÉNÉRAUX, AFFILIÉS OU INDÉPENDANTS

 Les AFL sont affiliées au Mouvement national, le CNAFAL qui a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes humains ; de permettre la participation par les familles elles-mêmes à l'organisation et à la gestion du secteur social les concernant.



2 assos

 Les actions de FAMILLES DE FRANCE sont multiples. Toujours orientées en faveur des familles, ces actions se déclinent sur des thèmes très variés : environnement familial, logement, aide aux consommateurs, sécurité domestique, formation, accompagnement, conférences.



 L'association FAMILLES RURALES est fondée sur le principe d'entraide entre les familles et agit sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.



17 assos

 LES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille à la lumière de l'enseignement de l'Eglise Catholique.



LES MOUVEMENTS SPÉCIFIQUES, AFFILIÉS OU INDÉPENDANTS

 Les ADMR, associations locales, sont créées à l'initiative des habitants d'une ou plusieurs communes. Bénévoles et salariés des associations mettent en place les services à la personne.



23 assos

 EFA 61 est le premier mouvement de l'adoption en France, réunissant des familles dont les enfants sont nés en France et à l'étranger, EFA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière d'adoption.



 L'UNAFAM est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963.



 L'ASSOCIATION FAMILIALE DE SÉES collecte et revende de vêtements dont le bénéfice est employé pour des actions sociales en direction des familles.

 FRANCE ALZHEIMER ORNE est une association de familles, reconnue d'intérêt général dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, elle se bat pour la reconnaissance des besoins des personnes malades et de leur famille.



 Les MAISONS FAMILIALES RURALES sont des établissements associatifs présents partout en France, qui accueillent depuis leur création (1937), des jeunes en formation par alternance dès la classe de 4^e ou de 3^e. Les MFR proposent des parcours de formation diversifiés, menant au CAP, Bac Pro, BTS(A), licence dans de nombreux secteurs professionnels.



16 assos

 L'APF est une association qui agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.



 L'APGL Association des futurs parents et parents gais et lesbiens. Principale association homoparentale présente depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents.



Son réseau : une force

L'Udaf est autonome et imbriquée dans un réseau qui lui permet de déployer les actions qu'elle choisit de mener. Son réseau est composé :

- > au niveau local, de plus de 61 associations familiales
- > au niveau régional, de l'Uraf qui réunit les Udaf de la région de Normandie
- > au niveau national, de l'Unaf qui est l'instance nationale régissant l'ensemble des Udaf de France.

6103 KM² couverts

Et au-delà...

RÉGIONAL

L'Udaf de l'Orne travaille avec les Udaf du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de la Seine-Maritime au sein de l'Union Régionale des Associations Familiales Normandie.

L'Uraf a pour mission :

- > d'organiser des sessions de formation pour les représentants,
- > d'aider à la mise en place de l'Observatoire de la famille dans la région,
- > d'organiser des séminaires sur un thème d'actualité,
- > de mettre en place des groupes de travail sur la sécurité routière.

NATIONAL

L'Udaf de l'Orne interpelle et sensibilise l'Unaf sur des thèmes et des problématiques familiales et sociales spécifiques au département.

En tant que membre de la définition de la politique de l'Unaf, les membres du conseil d'administration de l'Udaf participent chaque année à l'assemblée générale de l'Unaf qui s'est tenue en juin 2023 à Angers.

L'Unaf, par son réseau, sa communication, son soutien dans les fonctions associatives et la mise en place d'outils, complète la qualité de l'organisation et des services proposés par l'Udaf :

- > la diffusion d'informations à l'aide des revues, plaquettes et autres livrets édités par l'Unaf et ses partenaires (Bloc Notes Santé – 5 numéros, guide du représentant des usagers du système de soins, Réalités Familiales, Délégué au CCAS, etc.),
- > les enquêtes de l'Unaf, notamment l'Observatoire national,
- > des rencontres nationales et régionales entre Directeurs et Présidents d'Udaf et d'Uraf,
- > des journées d'études nationales (Rencontre nationale Observatoire des familles, journée Sécurité routière, rencontre des référents Lire et Faire Lire, etc.),
- > des groupes de travail et de réflexion pilotés par l'Unaf (évaluation interne et externe des services des Udaf, Lire et Faire Lire, Parrainage de proximité, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, famille gouvernante, éthique, etc.).

Des Rencontres Nationales

entre directeurs et présidents d'Udaf et d'Uraf

- ▶ Journée des présidents directeurs à Amiens
25 et 26 mars
- ▶ Journée des directeurs à Paris
24 novembre
- ▶ Journée des présidents à Paris
25 novembre

Des Journées d'Études Nationales

Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité (CO 4)

- ▶ jeudi 2 février 2023 : de 10h à 12h30 en visio
- ▶ mercredi 29 mars 2023 : de 10h à 16h30 en présentiel à l'unaf
- ▶ mardi 23 mai 2023 : de 10h à 12h30 en visio
- ▶ mercredi 13 septembre 2023 : de 10h à 16h30 – en présentiel à l'unaf

Lieu de parentalité (CO 2)

- ▶ 28 mars / 8 juin / 26 sept

Groupe d'animateurs habitat inclusif

- ▶ 7 avril / 1^{er} juin

Modèle économique

- ▶ vendredi 20 octobre

Groupe parrainage

- ▶ 15 juin en visio
- ▶ 11 avril 2023
- ▶ 19 septembre

Groupe de travail Développement associatif

L'Assemblée Générale de l'Unaf



L'Assemblée générale de l'Unaf s'est tenue à Angers les 17 et 18 juin 2023 :

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire par Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf

Déroulement de l'assemblée générale par Guillemette Leneveu, Directrice générale de l'Unaf

Thème de l'AG : "Entre individualisme et solidarité : le couple en questions"

- 1^{ère} table ronde : Quoi de neuf dans le couple ?
- 2^e table ronde : Quand le couple fait ses comptes

Avec la participation de :

- Serge Hefez, psychiatre, thérapeute familial et conjugal
- Cécile Fournier, conseillère conjugale et familiale à l'Udaf de la Vendée
- Denis de Chérissey & Claire Faverot, médiateurs familiaux à l'Udaf de Maine-et-Loire
- Maître Bernard Delorme, notaire
- Aurélie Lairet, Conseillère logement et budget à l'Udaf de Maine-et-Loire

Dossiers d'actualité et échanges avec la salle

- **Appel à projets auprès des Udaf sur des projets innovants sur la petite enfance**
Véronique Desmaizières, Administratrice de l'Unaf et Présidente de l'Udaf de Paris et Patricia Humann, coordonnatrice du pôle Ecole-Petite enfance-Jeunesse à l'Unaf.
- **Chantier développement associatif**
Dominique Nantas, président de l'Udaf de l'Isère, Clotilde Bost, Directrice du Pôle Institution de l'Udaf de l'Essonne et Lucie Fillon, Chargée de mission au pôle Représentation familiale et Vie Associative à l'Unaf
- **Focus sur trois initiatives du réseau en faveur des familles**
 - Le Connect'e-bus par Bruno Baisemain, directeur général de l'Udaf de la Dordogne
 - La Bande dessinée « Écran total » par Karima Rochdi, présidente de l'Udaf du Doubs
 - L'enquête régionale « Conséquences de l'augmentation des prix de l'énergie » par Françoise Plassard, présidente de l'Udaf Bourgogne – Franche-Comté

ANIMER LE RÉSEAU

L'Udaf anime un réseau d'associations familiales présentes aux côtés des familles dans tout le département et les soutient dans leurs actions menées au service des familles.

L'Udaf fidélise ses associations adhérentes par un soutien technique (prêt de locaux) et de communication (réalisation des supports), les accompagne et les conseille tout au long de leurs projets.

Également, l'union crée du lien en impliquant les différents acteurs sur des actions ou des manifestations bien spécifiques (utilisation des locaux associatifs pour les CA, fête des familles, événements thématiques, conférences...).

Les missions de l'Udaf s'exercent dans des réseaux à différents niveaux et exigent des liaisons avec un grand nombre de partenaires, en particulier tous ceux auprès desquels les bénévoles assurent une mission de représentation des familles.



Rencontre Udaf, inter Udaf 01

NOTRE RÉSEAU.

C'est aussi des partenaires institutionnels qui nous soutiennent



l'Institution

Comme toute association, l'Udaf de l'Orne est composée de 3 INSTANCES particulièrement importantes pour l'administration et le fonctionnement de l'Union départementale : LE BUREAU, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, en charge des orientations politiques et générales de l'association, et L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LE BUREAU

Composé de 7 membres, c'est une instance travaillant en amont sur différentes questions liées à la gestion de l'Udaf. Informés de l'ordre du jour au moins 10 jours avant, ses membres sont convoqués au moins 4 fois par an. Le bureau facilite ainsi l'exercice des missions du Conseil d'administration en étudiant et préparant les sujets soumis au vote.



JEAN-PAUL ROCHARD
Président
France Alzheimer



PIERRETTE VIENNOT
Vice-présidente
Familles rurales



VINCENT VERON
Vice-président
Familles de France



MARC LE PICARD
Trésorier
Familles rurales



ALAIN CHESNEAU
Secrétaire
ADMR



MICHEL VERON
Membre
Familles de France



MICHELINE CAILLY
Membre
MFR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle réunit annuellement l'ensemble des associations et fédérations adhérentes à l'Udaf de l'Orne. Elle a pour rôle de définir, d'orienter et de contrôler les actions de l'Udaf. Elle entend les rapports et se prononce sur la gestion du Conseil d'Administration. Elle approuve les comptes, vote le budget et renouvelle, le cas échéant, les membres du Conseil d'Administration soumis à son élection.



2 Réunions de bureau

Les principaux points examinés et décisions prises par le BUREAU

- ▶ Point sur les travaux de la maison des Familles et installation action familiale
- ▶ Point patrimoine foncier de l'Udaf
- ▶ Développement associatif
- ▶ Point RH :
 - Effectif Udaf
 - Commission de la maladie professionnelle CPAM
 - Recrutement de 2 mandataires, 1 cadre MJPM et 1 animateur HI
 - Présentation du nouveau règlement intérieur
 - Reconnaissance maladie professionnelle CPAM pour un salarié
 - Recrutement 1 cadre MJPM
- ▶ Point immobilier :
 - Diagnostic maison de la famille à Flers
 - Proposition de procédure pour mise en place du choix de Maîtrise d'ouvrage
- ▶ Point agrément : évaluation HAS et le nom de l'évaluateur
- ▶ Renouvellement commissaire aux comptes (assemblée générale 2024)
- ▶ Calendrier des commissions : travaux -parentalité- développement associatif
- ▶ GEM TSA : sollicitation de l'association pour la gestion et pour la défense des intérêts des familles
- ▶ Point parentalité : Baisse des subventions
- ▶ Point URAF
- ▶ Informations diverses

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Son rôle est de prendre l'ensemble des décisions «de gestion et de pilotage » et ainsi d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle.

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023

17 MEMBRES

Pour la moitié de personnes désignées par les mouvements, et ce, dans la limite des sièges disponibles (Cf. Règlement Intérieur) :

2 REPRÉSENTANTS par fédération d'associations ou association à recrutement GÉNÉRAL, et 1 REPRÉSENTANT par fédération d'associations ou association à recrutement SPÉCIFIQUE.

L'autre moitié des membres du Conseil est élue par l'Assemblée Générale (par moitié) pour 4 ans.



NICOLAS FAGET
Administrateur
APGL



DIDIER GUESDON
Administrateur
UNAFAM



YVONNE SERGENT
Administratrice
ADMR



ANDRÉ LEROY
Administrateur
Familles rurales



GENEVIÈVE FOUBERT
Administratrice
ADMR



EMMANUEL DE SACHY
Administrateur
AFC



MARIE-TH. DOITEAU
Administratrice
APF



NICOLE MARIE-ARNOUX
Administratrice
Familles rurales



FRÉDÉRIQUE MORICE
Administratrice
EFA 61



PATRICIA DESVAGES
Administratrice
Familles rurales

6 Conseils d'Administration

Les principaux points examinés et décisions prises par le CA en 2023

- Présentation et approbation du nouveau règlement de la commission de contrôle
- Présentation demande nouvelles associations : CNCV et Adom 61
- Départ de Sébastien Marchal, pdt Udaf de l'ORNE
- Embauche RAF
- Point RH
- Election Président de l'Udaf
- Présentation et approbation des comptes administratifs MJPM, MJAGBF et Institution
- Relance des groupes de travail de l'Udaf
- Retour des groupes de travail de l'Udaf
- Election commission de contrôle
- Calendrier des instances de l'Udaf
- Présentation du nouveau logo « membre de l'Udaf » et sa charte
- Point Budget :
 - Validation des BP MJPM et MJAGBF 2024
 - Validation achat camion, bus des familles
- Point travaux :
 - Choix AMO, extension bâtiment, Orne habitat
 - Information mise en vente de la maison de Flers via le cabinet Remi Serais
- Point Services :
 - Choix de l'évaluateur CELAE, évaluation juin 2024 des service MJPM et MJAGBF
 - Achat logiciel AGEVAL, démarche qualité globale
 - Ouverture des deux espaces habitat inclusif (Gacé et Mortagne)
- Point vie associative :
 - Les groupes de travail et commission Udaf
 - Calendrier 2024
 - Les représentations
- Point RH :
 - Information nouveau règlement intérieur
 - Versement de la prime mobilité de 100 euros à tous
 - Proposition de prime PPV
 - Recrutement de cadre MJPM en cours
- Présentation du nouveau cadre du service MJPM
- Information de la délégation de pouvoir président directeur-
- Demande de l'association TSA
- Confirmation de l'accord final vente maison de Flers
- Présentation du BP 2024 de l'institution
- Point étape choix du maître d'œuvre pour extension bureaux udaf
- Demande agrément « entraïd'addict »

Les commissions *intra-Udaf*

Différentes commissions existent au sein de l'Udaf, certaines pour traiter de questions statutaires, d'autres liées à des projets portés par l'Udaf.

COMMISSION FINANCIÈRE

La commission financière se réunit en amont du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale afin de préparer la présentation au vote des budgets et du rapport financier de l'Udaf.

COMMISSION DE CONTRÔLE

L'Udaf de l'Orne est chargée de :

- Vérifier annuellement les listes électorales des associations adhérentes. Ces listes répertorient l'ensemble des familles adhérentes du mouvement familial.
- Contrôler la validité des candidatures au renouvellement du Conseil d'Administration en cas d'Assemblée Générale électorale et de préparer les modalités de l'élection.

COMMISSION PARENTALITÉ

(conjointement avec Familles Rurales) :

L'Action parentalité est menée conjointement par l'Udaf et la Fédération Familles Rurales de l'Orne. Plusieurs fois dans l'année, des administrateurs de l'Udaf et de Familles Rurales se réunissent pour réaliser le bilan d'activité, examiner les budgets et préparer les actions à venir.

COMMISSION PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Rencontre une ou deux fois par an.

Rôle :

- Suivi des actions du service de parrainage
- Évaluation et analyse du fonctionnement de l'activité
- Conseil au développement de l'activité
- Recherche de partenariats

COMMISSION PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE PDLA

Les membres de la commission est axé sur Plan Local de Développement Associatif pour les années 2016-2020. Son objectif est de définir les orientations du PLDA et de veiller à sa mise en œuvre.

Le Plan Local de Développement Associatif s'articule autour de 4 axes qui sont :

- L'accueil
- L'animation
- La prospection
- La réactivation

COMMISSION ÉTHIQUE

Un comité d'éthique est une instance pluridisciplinaire, autonome et consultative qui se réunit à intervalle régulier. Son rôle est de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des pratiques de soins et d'accompagnement à partir de situations complexes pour lesquelles aucun consensus n'a pu être trouvé. Un comité d'éthique ne peut se substituer aux autres instances institutionnelles ; il n'a pas vocation à trancher des différends entre personnes ou à traiter des contentieux médicaux et/ou soignants au sein de l'institution.

COMMISSION PROJET ASSOCIATIF

Le Projet Associatif- Udaf de l'Orne- a souhaité associer administrateurs et salariés pour une réflexion, un partage des connaissances visant plusieurs objectifs :

- Approprier pour chacun l'histoire et les évolutions de l'Institution
- Mobiliser le mouvement familial autour des valeurs et d'une politique générale
- Actualiser le regard sur les questions sociales et les mutations de la société
- Fédérer au sein de l'association les administrateurs et les professionnels
- Connaître et faire connaître les services au travers de leurs compétences et de la qualité de leurs actions
- Affirmer le rôle important de l'association (bénévoles et professionnels) dans l'action sociale et médico-sociale.

Le projet associatif constitue une référence dans une perspective de communication interne et externe. Il traduit la place et le rôle incontournable des associations familiales engagées dans l'action familiale et sociale. Il témoigne de l'engagement des professionnels en faveur des missions confiées auprès des familles et des adultes vulnérables.

COMMISSION MAISON DES FAMILLES

Cette commission est en charge du pilotage du projet Maison des familles, elle est composée de membres du CA et des familles.

Elle traite des orientations et est force de proposition pour le suivi et la conception de la Maison des familles.

Objectifs Associatifs 2024

Communiquer
sur nos actions

Toujours
mieux
connaître
les familles

Créer toutes nos
plaquettes de
communication

Accompagner les
associations familiales dans
leur développement

Suivi du nouveau
projet associatif

Développer
le pôle ressource
la Maison
Des Familles

Proposer
des actions
répondant aux
besoins des
familles

Parentalité : renforcer
nos liens avec les écoles
et les collègues

Actualisation
régulière du
site internet

Rencontres
des associations
familiales

Renforcer / accompagner
la présence et la visibilité
de Lire et Faire Lire



Le projet associatif 2020-2025

Les quatre orientations

Connaître
toujours mieux
les familles
pour les
représenter

Poursuivre l'engagement
de l'UDAF dans la mise
en place de services de
qualité et innovants
répondant aux besoins
des familles

Réaffirmer son
rôle d'union
départementale
des associations
familiales

S'engager dans une
démarche de
développement
durable

1944 à 1968

Les fondations de la politique familiale se créent à travers l'ordonnance du 3 mars 1945, la création des organismes de sécurité sociale, la mise en place du quotient familial, la réforme des régimes matrimoniaux, la protection maternelle infantile, la protection de l'enfance, la protection juridique des majeurs...

1975

Plusieurs événements majeurs : la majorité et le droit de vote à 18 ans, la réforme du divorce, la légalisation de l'IVG, le regroupement familial pour les familles étrangères, la loi handicap. Une réforme interne à l'UNAF permet l'adhésion des familles étrangères et monoparentales.

Histoire de l'Udaf de l'Orne

3 mars
1945
CRÉATION
DE L'UNAF

19 octobre
1946
CRÉATION DE
L'UDAF DE L'ORNE

1976

Vote des nouveaux statuts de l'UDAF 61 pour intégrer de nouveaux mouvements en son sein.

1988

Reconnaissance de l'UDAF de l'Orne, comme l'UNAF et les autres UDAF, comme association de consommateurs.

1999

Des impulsions nationales suivies de nouveaux services à l'UDAF de l'Orne :
> Action Parentalité avec Familles Rurales,
> Observatoire de la Famille qui produit des enquêtes annuelles sur les besoins des familles.

2001

> Participation à l'Observatoire national des populations des majeurs protégés.
> Création de l'association Lire et Faire Lire en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et l'Inspection Académique.

2000

Création du service de Tutelles aux majeurs (MJPM) et des Tutelles aux Prestations Familiales (DPF).

2004

Création du Point Info Famille labellisé par l'Etat.

2005-2006

> Adoption de nouveaux Statuts de l'UDAF.
> Création du service «Allo, Info tutelle familiale» en partenariat avec l'ATMPO pour aider les tuteurs familiaux.

2007

Agrément de l'UDAF par la DRASS comme association représentative des usagers dans les établissements de santé.

2009

> Entrée de l'UDAF dans le champ d'application de la loi 2002-2.
> Financement des services DPF et MJPM sous forme de dotation globale négociée avec la DRJSCS.

2012

> Adhésion de l'UDAF à la Charte nationale du Parrainage de proximité.
> Obtention du label «Maison des familles».
> Agrément comme association éducative complémentaire de l'enseignement public.

2014

> Vote du Projet Associatif 2014-2018.
> Vote des nouveaux Statuts et Règlement Intérieur.

2016

70 ans de l'Udaf de l'Orne

2017

> Signature de la première convention de parrainage de proximité.
> Agrément d'enquêteur social auprès du juge de la famille et des enfants.

2018

Création à la Ferté-Macé du dispositif «Familles gouvernantes» avec l'emménagement des 8 premiers colocataires guidés par 2 gouvernantes

2019

> Création de la «Maison des familles»
> Nouveau site internet
> Refonte des supports de communication

2021

> Habitat Inclusif
> Bus des familles
> GEM TSA (Groupe Entraide Mutuelle Trouble du Spectre Autistique)
> PCB point conseil budget
> 1000 premiers jours de l'enfant

2022

Habitat inclusif sur deux autres sites

2023

Bus : demande espace de vie sociale

Agréments *obtenus*



5 janvier 1988 : Agrément des Udaf et de l'Unaf comme Association de consommateurs.

Novembre 2004 : Agrément de l'Udaf de l'Orne par la DDASS comme Point Info Famille.

Septembre 2007 : Agrément de l'Udaf de l'Orne par la DRASS comme association représentative des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. N° d'agrément : 200706100000958 renouvelé en 2012.

Juin 2010 : Agrément de l'Udaf de l'Orne par la Direction Départementale des Territoires de l'Orne comme organisme exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées au nom des activités d'ingénierie sociale, financière et techniques.

Juin 2010 : Autorisation par arrêté préfectoral à gérer un service DPF (Délégué aux Prestations Familiales).

Juin 2010 : Autorisation par arrêté préfectoral à gérer un service MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs).

Janvier 2012 : Agrément de l'Unaf et des Udaf comme associations éducatives complémentaires de l'enseignement public par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Février 2012 : Labellisation « Maison pour les Familles » par le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille.

Novembre 2017 : Renouvellement d'agrément ARS par le cabinet démocratie sanitaire de l'ARS Normandie.

Décembre 2017 : Agrément d'enquêteur social auprès du juge de la famille et des enfants.



Représentations de l'Udaf de l'Orne

et nos représentants pour l'expression des familles

L'Udaf de l'Orne défend les principes d'une politique familiale globale qui prend en compte toutes les réalités de la vie quotidienne des familles : éducation, logement, santé, emploi, consommation, environnement, conciliation vie professionnelle et vie sociale.

Le point de vue des familles doit pouvoir être entendu et pris en compte dans les instances où sont prises les décisions qui vont impacter sur leur vie quotidienne,

c'est pourquoi l'Udaf de l'Orne nomme des représentants familiaux, membres du conseil d'administration ou bénévole d'un mouvement ou d'une association adhérente dans les organismes, les CCAS et CIAS où l'intérêt familial est engagé.

Tous les domaines de la vie quotidienne sont représentés.

REPRÉSENTATIONS

L'Udaf de l'Orne assure les missions de représentation et de défense des familles

28

REPRÉSENTANTS
DANS LES INSTITUTIONS
ET ASSOCIATIONS

75

REPRÉSENTANTS
DANS LES CCAS

103

REPRÉSENTATIONS DANS
LES INSTITUTIONS ET
ASSOCIATIONS



REPRÉSENTATIONS de l'Udaf de l'Orne au 31.12.2023 (membres titulaires)

Éducation - Jeunesse

- ▶ Commission Consultative de Retrait d'Agrément d'Accueil Familial | [Président](#)
- ▶ Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance | [Président](#)
- ▶ GASPEO Groupe d'Appui et de Soutien des Politiques Educatives de l'Orne

Droit de la Famille et Protection de l'Enfance

- ▶ Centre d'Information aux Droits des Femmes et des familles- CIDFF | [Alain CHESNEAU](#)
- ▶ Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat | [Nathalie CORNU](#)
- ▶ Formation diplômante, membres du jury | [Jacques DEPARIS](#), [Patrick FROUARD](#), [Yvonne SERGENT](#)



LES VALEURS reconnues et primordiales de l'Udaf, partagées avec ses représentants :

LE RESPECT ET LA TOLÉRANCE,
LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE,
L'ÉCOUTE ET L'OUVERTURE,
LA RESPONSABILITÉ, ET
LA DISCRÉTION.

Nous tenons à votre disposition les bilans complets des représentations

COHÉSION SOCIALE ET VIE QUOTIDIENNE

CONSOMMATION

Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC) | Alain CHESNEAU

Commission Départementale d'Aménagement Commercial | Yvonne SERGENT

Commission de concertation

EDF | Yvonne SERGENT

France Telecom | Yvonne SERGENT

La Poste | Yvonne SERGENT

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)

Commission Départementale | Président

Commissions locales

Alençon | Président

Argentan | Place vacante

Flers | Michel VERON

Mortagne au Perche | Magali BRIARNE

Commission d'examen des situations de surendettement | Annie HANACHI

Comité Local d'Usagers de l'Administration Fiscale | Président

Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) | Président

Commission consultative des services publics locaux - Communauté Urbaine d'Alençon | Président

SENIORS - HANDICAP

Conseil département de la citoyenneté et de l'autonomie | Yvonne SERGENT

Clic du Bocage | Président

Clic du Perche | Marie-Thérèse BOISSEAU

Conseil de la Vie Sociale - CVS

Maison d'Accueil Spécialisée Juvigny sous Andaines | Salariés Udaf

Foyer de vie ANAIS de Perrou | Salariés Udaf

Foyer Louise Marie à Le Sap | Salariés Udaf

Perce Neige à Moulins la Marche | Salariés Udaf

ANAIS Saint-Martin à Sées | Salariés Udaf

Foyer d'hébergement de Domfront en poiraie | Salariés Udaf

Foyer de vie La Chapelle Pres Sées | Salariés Udaf

MAS La Chapelle Pres Sées | Salariés Udaf

Foyer de vie Gacé | Salariés Udaf

ESAT Bellevue (ADAPEI)- Alençon-Sées | Salariés Udaf

Foyer occupationnel La Beugeardière à Randonnai | Salariés Udaf



HABITAT - CADRE DE VIE

ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orne Habitat | Brigitte CHOQUET

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires
et Technologiques de l'Orne (CODERST) | Président, Michel VERON

LOGEMENT- HABITAT

Commission Départementale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) | Marc LE PICARD

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) | Michel VERON

Commission Départementale d'Accès au Droit (CDAC) | Président

Commission Départementale de Conciliation | Gaëtan FERCHAUX

Commission Départementale de Médiation, Droit Au Logement Opposable (DALO) | Gaëtan FERCHAUX

Commission Locale Unique (CLU)

Alençon | Président

Mortagne | Président

Bocage / Flers | Michel VERON

Argentan | Yvonne SERGENT

TRANSPORT

Commission Départementale des Taxis et voitures de petite remise | Yvonne SERGENT

Commission Départementale de la Sécurité Routière | Alain CHESNEAU

POLITIQUE FAMILIALE - POLITIQUE SOCIALE

POLITIQUE FAMILIALE

Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne (CAF) | Antoine DE STOPPELEIRE, Isabelle GODET, Sébastien MARCHAL, Édeline GUILLOIS

Commission de sélection d'appel à projet | Gaëtan FERCHAUX

Mutualité Sociale Agricole (MSA) Orne - Sarthe - Mayenne | Éric LEROY

Centre Communal d'Action Sociale Alençon (CCAS) | Didier GUESDON

SANTÉ

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) | Pierrette VIENNOT

Conseil Territorial de la Santé (CTS) | Yvonne SERGENT

France asso-santé (CISS) | Yvonne SERGENT

Conférence Sanitaire du territoire Sud-Est | Yvonne SERGENT

Commission Des Usagers du Territoire Centre | Yvonne SERGENT

Conseil de Surveillance - CS et Commission Des Usagers (CDU)

CHIC Alençon Mamers | Alain CHESNEAU

CH Mortagne au Perche | Thérèse MARTIN

Centre Psychothérapique de l'Orne à Alençon | Liliane METIVIER, Didier GUESDON

CH Argentan | Yvonne SERGENT

CH de Vimoutiers | Yvonne SERGENT

Hôpital de Sées | Yvonne SERGENT

CHIC des Andaines | Michel VERON

CH L'Aigle | Alain CHESNEAU

Commission Des Usagers (CDU)

CH de Flers | Pierrette VIENNOT

Centre de soins de suite "le Parc" - Bagnoles de l'Orne | Alain CHESNEAU

CMR « la clairière » de Flers | Pierrette VIENNOT

HAD Mortagne | Alain CHESNEAU

HAD Alençon | Isabelle NOËL

Établissement public de Bellême | Patrick DECHIN

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1	Directeur	1	Chargé de communication (alternant)
1	Assistante de direction	26	mandataires
3	Chefs de service	10	assistantes
1	Responsable Action familiale et associative	6	comptables
1	Chargé de qualité	3	animateurs Habitat Inclusif
1	Juriste	2	animateurs Bus des familles

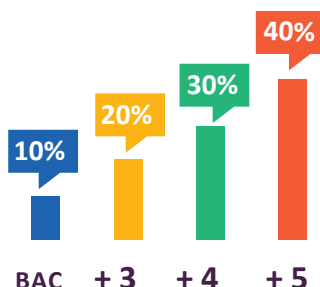
Moyenne d'âge **43 ANS**

Répartition Homme / Femme

53.15 etp nb de professionnels



Niveau d'études



2 jours
de formation par
salariés et par an

Des moyens matériels

1
**EXTENSION
DES LOCAUX
DE L'UDAF**

15
**VOITURES
DE SERVICE**

1
**PARC
INFORMATIQUE
PERFORMANT**

L'Udaf est composée de **3** services qui oeuvrent pour les familles :

1 SERVICE "ACTION FAMILIALE ET VIE INSTITUTIONNELLE"
qui a pour mission de mettre en place des actions et services qui répondent aux besoins des familles et aux représentants familiaux.

1 SERVICE "PROTECTION DES MAJEURS"
qui a pour mission d'exercer les mesures de protection qui lui sont confiées par le juge des contentieux.

1 SERVICE "PROTECTION DE LA FAMILLE"
qui a pour mission d'exercer les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial confiées par le juge des enfants.

Le service *Action familiale et vie institutionnelle*

Le service Action Familiale et vie institutionnelle a pour mission de mettre en place des actions et des services qui répondent aux besoins des familles.

L'ÉQUIPE

11 SALARIÉS

- 1 Responsable action familiale et associative
- 1 Assistante de direction
- 1 Chargé de mission (jusqu'à juin)
- 1 Alternante animatrice maison des familles (jusqu'à août)
- 3 animateurs habitat inclusif
- 1 Alternant Web designer
- 2 animateurs bus des familles
- 1 animateur PCB

NOS ACTIONS

- 6 Actions de soutien à la parentalité
 - 1 Programme de transmission des valeurs de solidarité et de respect au service du vivre ensemble
 - 1 Dispositif pour favoriser l'inclusion sociale par le logement des personnes présentant des troubles psychiques
 - 1 Dispositif Habitat inclusif pour favoriser le vivre ensemble
 - 1 Accompagnement des représentants familiaux et de la vie associative

POINT CONSEIL BUDGET (PCB)

DISPOSITIF

Depuis mars 2022, un conseiller « Point conseil budget » est là pour répondre aux questions d'argent, de banque, de budget, et trouver si besoin, avec eux, des solutions lorsque ils traversent une situation financière difficile.

Sur l'Aigle, Mortagne, Alençon (Perseigne et Courteille), des permanences permettent d'accueillir en toute confidentialité toute personne. Des rendez-vous peuvent avoir lieu sur demande.

Des événements collectifs sont aussi proposés autour du budget pour aborder les notions budgétaires autour de l'alimentation, l'énergie, ...



►►► SOUTIEN ◀◀◀ à la Parentalité



L'accompagnement des parents et le développement de dispositifs visant à soutenir les parents dans leurs rôles éducatifs occupent une part grandissante dans les politiques publiques.

L'Udaf de l'Orne, au service des familles, s'investit également dans ces missions à travers différents dispositifs d'accompagnement des parents.

Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes correspondant au contexte local et aux besoins identifiés pour les familles et les personnes.



LE LIVRET ÊTRE PARENT : petits tracas et grand bonheur

DISPOSITIF

Véritable outil pratique conçu par des professionnels pour vous aider dans votre quotidien de parent, le livret «être parent : petits tracas et grand bonheur» est composé de fiches thématiques synthétiques relatives à l'exercice de la fonction parentale et de nouvelles fiches vous permettent de retrouver les professionnels et bénévoles compétents pour vous aider.

ACTUALISATION ET DISTRIBUTION

Créé en 2000, le livret a fait l'objet d'une refonte en 2016 : nouvelles fiches, nouveaux contenus, nouvelle forme.

Distribué gratuitement auprès des institutions et des parents du département chacun reçoit ce guide avec un intérêt certain. La commission parentalité se penche sur la réalisation de nouvelles fiches en adéquation avec les besoins émergents des familles.

En 2023

3600

LIVRETS DISTRIBUÉS

depuis son édition

DES FICHES SUR ...

- La petite enfance
- L'enfance
- L'adolescence
- La vie de famille
- La prévention

1 NOUVELLE RÉÉDITION DISPONIBLE

avec des intercalaires,
annuaires révisés.

Demandez le !



LA JUKE BOX FAMILY

DISPOSITIF

Accompagner les parents sur leurs questionnements éducatifs/Parentalité par la lecture de livres traitant de la parentalité et de la famille.

La Juke Box Family est mobile dans tout le département (nécessite branchement électrique).

Cet appareil dont la forme fait penser un juke box des années 80, est en réalité une bibliothèque interactive qui va aider ou valider le choix du livre du parent.

En effet, cette bibliothèque pourra répondre aux besoins des parents qui souhaitent approfondir ou répondre en partie à des problématiques éducatives ou parentales.

Le juke box family possède dans son bac environ 60 livres traitant du domaine de la parentalité et de la famille.

Il est équipé de tablettes numériques qui permettent d'aider à découvrir un livre grâce à un résumé et un extrait sonore (casque audio). Nous le mettons à disposition gratuitement dans les établissements ou lieux publics recevant des parents. Cependant il nécessite la présence d'une personne référente afin d'enregistrer les noms des parents qui empruntent les livres, et de les rappeler en cas de retard.

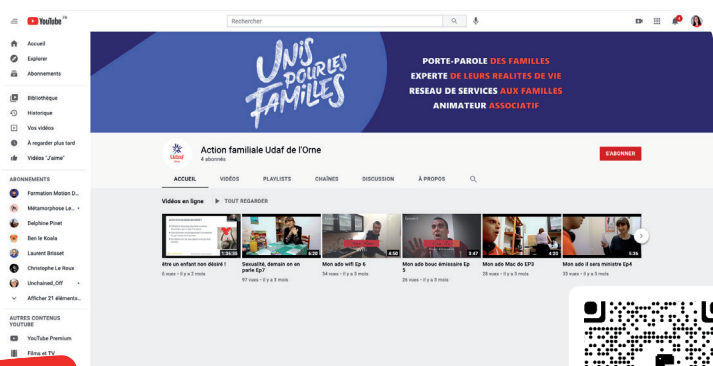
BIBLIOTHÈQUE interactive

60 livres

PRÊT GRATUIT



MON ADO, MODE D'EMPLOI !



Accès à la chaîne You tube de l'Udaf de l'Orne

7 courts-métrages pour les parents d'ados

Des clips pour mieux comprendre les ados. Des courts-métrages (produits par l'Udaf de l'Orne) issus des difficultés rencontrées par les familles et jouées par la compagnie « Les Ouranias ». Un expert apporte également un éclairage pour comprendre la situation et des pistes de réflexion pour aider les parents. Elles sont disponibles sur la chaîne « you tube » de l'Udaf de l'Orne avec le lien ci-contre.

www.youtube.com/channel/UC3y35lpsvfS2mShDY5DqZvw

DÉBATS SUR LA PARENTALITÉ



DISPOSITIF

Chaque année, l'Udaf et Familles Rurales organisent, gratuitement, une vingtaine de débats sur l'ensemble du département pour aider les parents dans leur rôle d'éducateurs, mais aussi parfois, les enfants, confrontés à différentes problématiques selon leur âge.

Ces débats sont proposés grâce aux associations locales et à un partenariat efficace dans le but que chacun puisse s'informer, échanger avec un professionnel et écouter les autres parents dans leur pratique et échanger avec eux.

La CAF et la Msa soutiennent financièrement cette action.

DÉROULEMENT

Le service de Soutien à la Parentalité sollicite les professionnels compétents sur les thèmes demandés.

- ▶ Un intervenant professionnel ouvre la séance par un apport théorique et pratique
- ▶ Une séance de questions/réponses et de dialogue entre parents et professionnels s'instaure

En 2023



14 propositions de soirée ou matinée
400 personnes

LES DÉBATS SUR LE TERRITOIRE ORNAIS

Les thèmes abordés

- ▶ Les écrans
- ▶ Le numérique
- ▶ Le sommeil
- ▶ L'alimentation
- ▶ Les peurs
- ▶ L'autonomie
- ▶ L'estime de soi
- ▶ La punition
- ▶ Le harcèlement
- ▶ La communication
- ▶ La relation dans la fratrie

LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ



DISPOSITIF

Fondé sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance, le parrainage fait le lien entre des personnes, des générations, et des milieux sociaux, «c'est la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre un enfant et un adulte ou une famille. Il ne s'agit pas de donner de l'argent mais de son temps, de son attention, de son affection dans une relation personnelle organisée

volontairement et durablement» (Guide du parrainage d'enfants).

Le parrain ou la marraine et son filleul peuvent passer un après-midi ou un week-end ensemble, faire des sorties, des activités... Le parrainage se met en place à la demande des parents ou des adultes titulaires de l'autorité parentale.

Le dispositif existe au niveau national et est relayé par un certain nombre d'associations, dont l'Udaf de l'Orne, très engagée dans des actions de soutien à la parentalité depuis 1999.

TEMPS FORTS

Depuis 2017, l'Udaf a choisi de mettre en place des événements festifs pour réunir toutes les familles, autant celles désireuses de devenir parrain que celles souhaitant un parrainage pour leurs enfants. De plus, Une rencontre en novembre pour les parrains a eu lieu avec la psychologue pour échanger sur leur difficultés et s'apporter des conseils.

DÉROULEMENT

Quand le binôme est formé, tous les acteurs du parrainage signeront une convention qui en détaille les grands principes et les modalités pratiques sur lesquels ils se seront mis d'accord. Le parrainage a vocation à durer.



En 2023

30

 ENFANTS INSCRITS

DES MISES EN RELATION
(en attente de signature)

8

 PARRAINAGES

14

 PARRAINS
DONT 4 EN ATTENTE

LA MAISON DES FAMILLES



DISPOSITIF

Il s'agit d'un espace de développement et de soutien à la parentalité, d'échange, lieu convivial, dans lequel les familles et les associations familiales, sociales se retrouvent et échangent sur les sujets qui les préoccupent, interrogent et animent.

Un espace partagé réfléchi ensemble qui offre de nombreux usages : coin lecture, coin détente, cuisine ouverte, accessible à tous.

Située au 82 rue Saint-Blaise à Alençon (centre ville), la maison

des familles s'inscrit en cohérence avec les actions et les valeurs développées par l'Udaf.

En 2017, il s'agissait de la phase de concertation et de co-construction avec les familles et les associations familiales. Concrètement elle a débuté par la création d'un copil pour impulser sa mise en œuvre, celui-ci est composé de quatre administrateurs, des salariés de l'action familiale et par la suite des familles.

En 2022, phase d'implication des familles par la proposition d'ateliers.

En 2023 DES ATELIERS POUR TOUS !

45 ateliers en 2023 autour de la thématique du bien être : jeux en famille, le stress, la sophrologie, mieux manger, yoga en famille, mieux communiquer, gestion des peurs et émotions...

Sujets variés, actuels mais surtout en ateliers pour pouvoir discuter, créer du lien et se sentir au mieux !

Mise en place d'un programme tous les trimestres, de nombreux intervenants expert de la thématique demandée par les familles.

Mise en place d'ateliers en visio.



ET PLUS PRÉCISEMENT, LA MAISON DES FAMILLES, C'EST ...

- **UN LIEU D'ÉCOUTE ET DE PAROLES**
- **UN LIEU COGÉRÉ** par les familles et les associations.
- **UN LIEU VISANT À RELIER** tous les intervenants (publiques, privés, associatifs) du territoire ornaï, en s'inscrivant dans une logique partenariale et de transdisciplinarité des approches.
- **UN LIEU RÉPONSE** dans une société qui change, avec des situations sociales et familiales mouvantes, un environnement socio-économique qui interroge les familles.

**... UN LIEU AU SOUTIEN
À LA PARENTALITÉ
DE CRÉATION
ET D'INFORMATION
AUX FAMILLES.**

LA MAISON DES FAMILLES S'ARTICULE AUTOUR DE 4 PÔLES :

LE PÔLE RESSOURCES FAMILIALES

Objectif : Répondre aux questions que se posent les familles.

LE PÔLE DE FORMATION

Objectif : Renforcer les compétences de chacun dans le domaine de la parentalité et de la famille.

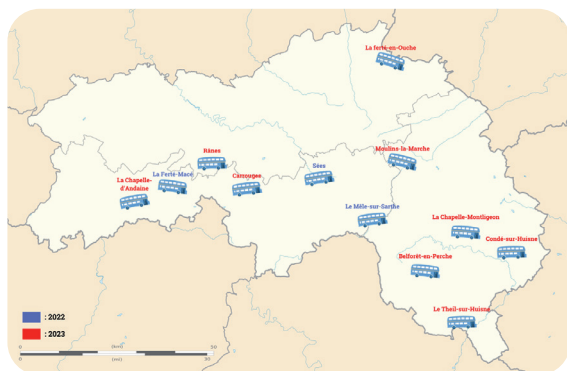
LE PÔLE EXPOSITIONS & DÉBATS D'IDÉES

Objectif : Permettre aux familles de découvrir et de se confronter à d'autres idées.

LE PÔLE NUMÉRIQUE

Objectif : Permettre aux familles de disposer de ressources numériques et un accès facilité à celles-ci. (en cours de réalisation)

BUS DES FAMILLES



DISPOSITIF

Il s'agit de :

- > Créer un lieu de rencontres, d'espaces, de création d'ateliers mobile et itinérant : au plus près de chez vous : le bus ateliers des familles
- > Proposer des animations, des ateliers parents-enfants, des temps de formation, des temps de discussion en s'appuyant sur les besoins des territoires éloignés des services actuels.
- > Permettre aux plus éloignés tant socialement que géographiquement de disposer d'un lieu de création de projet adapté à leurs besoins.

Financé dans le cadre de France relance, inauguré en 2022, il a déjà sillonné l'Orne en se posant sur trois territoires en 2022 et sur 8 territoires en 2023. Ce sont 2300 personnes qui ont pu participer aux ateliers sur l'ensemble des territoires. Après un travail auprès des associations, structures et collectivité de chaque territoire, un programme d'animation est proposé aux familles du territoire. Selon les besoins des territoires, ce programme est varié et adapté, ainsi les familles disposent d'ateliers, de temps pour parler parentalité, pour obtenir un soutien, pour rompre l'isolement, pour construire les futurs projets, ...

Élisabeth et Sandrine vous y accueillent.

- Projet espace de vie sociale EVS avec La CAF -



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



1000 PREMIERS JOURS

DISPOSITIF

Cette action permet de soutenir les familles dans les difficultés liées à l'arrivée d'un enfant. en proposant des ateliers basés sur le lien et l'importance de créer de bonnes conditions pour grandir.

Il s'agit également de favoriser la coopération et la proximité des acteurs sociaux auprès des familles isolées .

Des ateliers sont proposés dans le bus tout au long de ses venues sur le territoire, mais aussi sur deux autres territoires où les besoins ont été ressentis, Sées et Alençon (Perseigne).



1000
PREMIERS
JOURS

FAMILLES GOUVERNANTES



DISPOSITIF

En réponse à un besoin d'hébergement accompagné observé dans certaines situations de protection des personnes vulnérables, l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne a créé en partenariat «Familles gouvernantes» et coordonne aujourd'hui le dispositif.

Déployé à la Ferté Macé depuis août 2018, ce dispositif consiste à permettre l'accès au logement autonome pour des personnes présentant des troubles psychiques, source de difficulté, du fait du risque de rupture de soins, d'isolement et de désocialisation.

DÉVELOPPEMENT PROJET 2023

Ce dispositif est voué à évoluer sur le département ornaïs. Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, le comité de pilotage mène actuellement une étude pour proposer ces logements accompagnés sur des territoires où le besoin se fait sentir.

4

**GOUVERNANTES
ACCOMPAGNENT
LES COLOCATAIRES**

6

**LOGEMENTS ADAPTÉS,
RÉNOVÉS ET LOUÉS PAR
ORNE HABITAT**

9

**PERSONNES SONT
EN COLOCATION ÂGÉES
DE 46 À 75 ANS**

LES +

- + vie partagée et moments de convivialité, isolement moindre
- + à proximité des commerces et des activités :

**SPORTS, CENTRE SOCIAL,
ASSOCIATIONS, ACTIONS CULTURELLES,
JARDINS PARTAGÉS**

LE RÔLE DES GOUVERNANTES

Ce sont les accompagnatrices du groupe qui interviennent quotidiennement, tout au long de la journée pour l'un ou l'autre colocataires, selon leurs besoins matériels du moment (repas, courses, aide à la personne) et les aident dans les démarches administratives. Elles leur servent de relais pour l'information et les oriente selon les cas vers les activités culturelles, sportives ou associatives. Elles encouragent les colocataires à s'insérer localement.



NOS PARTENAIRES

- Le Centre Psychothérapeutique de l'Orne pour le suivi médical,
- L'Unafam association nationale reconnue d'utilité publique pour l'accompagnement de familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs,
- L'ADMR, association aide à domicile reconnue pour son expérience en matière de soutien à la vie à domicile des usagers,
- Orne Habitat, bailleur social avec lequel nous avons répondu à un appel à projet de l'Union sociale de l'habitat «10 000 logements accompagnés». Celui-ci nous a été accordé pour une durée de trois ans jusqu'à mi-2021.
- Il servira à financer l'organisation des animations avec les habitants, des formations du personnel intervenant, de l'ingénierie de projet et de la coordination.



L'HABITAT INCLUSIF



De nombreuses personnes fragiles connaissent des situations d'isolement qui ont été aggravé par la crise du covid, les coupant de leurs liens interpersonnels et de la vie en société. L'Udaf de l'Orne a mis en place un habitat inclusif grâce au soutien du CNSA, du conseil départemental de l'Orne et de l'ARS Normandie.

DISPOSITIF

Déployé sur l'agglomération de Flers depuis le 1^{er} juin 2021. Il consiste à accompagner des personnes âgées, de personnes en situation de handicap ou étant porteuses de TSA et qui connaissent une situation d'isolement. Cela crée une dynamique de convivialité, une vigilance sur l'évolution de la vie à domicile pour le confort et la sécurité des personnes, un soutien à l'autonomie et un accompagnement vers la citoyenneté tout en respectant et en favorisant la liberté de choix des habitants. Il s'articule autour d'une charte de la vie partagée propre à chaque habitat inclusif rédigé avec les habitants en fonction de leurs besoins et de leurs envies. Elle sert de cadre de vie au sein du groupe et de repères dans la mise en place d'ateliers collectifs d'animation.

LES PLUS

- ▶ Inclusion sociale
- ▶ Convivialité
- ▶ Solidarité
- ▶ Lien social
- ▶ Principe de libre adhésion
- ▶ Une charte de vie partagée rédigée avec les habitants afin d'être au plus près des envies et besoins de chacun.

En 2023

L'HABITAT INCLUSIF

- ▶ Passage du forfait Habitat inclusif (ARS°) à l'aide à la vie partagée CD 61 et CNSA
- ▶ Deux nouveaux sites Gacé et Mortagne

45 HABITANTS qui partagent quelques moments de leur vie

3 ANIMATRICES

3 CHARTES DE VIE PARTAGÉE

LE RÔLE DES ANIMATEURS

Ils organisent les ateliers, véritable temps de convivialité. Ils préparent et animent en fonction des besoins et envies des membres de l'habitat inclusif. Ils soutiennent l'expression de la citoyenneté des habitants en facilitant leur présence dans la société (bibliothèque, musée, inscription sur les listes électorales, etc.). Ils aident à rédiger et à faire évoluer avec les habitants la charte de la vie partagée, qui est le cadre de vie et de l'action de l'habitat inclusif. Ils animent une dynamique partenariale avec tous les professionnels participant à l'accompagnement dans le maintien à domicile (librement choisit par les habitants) afin de répondre aux besoins des personnes et de favoriser le maintien à domicile de chacun.

NOS PARTENAIRES

- ▶ Orne Habitat
- ▶ Mairie de Gacé
- ▶ Mairie de St Georges
- ▶ CMP des territoires concernés



Tutelle, curatelle :
Comment ça marche ?

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner via des entretiens personnalisés et confidentiels en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).
Ce service est ouvert à tous et gratuit. Il est financé par l'Etat.



LE SERVICE

L'ATF est un service gratuit porté conjointement par l'Udaaf, l'ATMPO et la DDCS de l'Orne (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Utile et nécessaire, il est reconnu auprès des tribunaux, des partenaires et des tuteurs familiaux. Ce service,

composé de professionnels du droit et de l'action sociale, apporte information, soutien, et conseil dont les tuteurs familiaux ont besoin pour l'exercice des mesures de protection qui leur sont confiées.

La référente peut répondre aux questions sur :

- ▶ la procédure de mise sous protection,
- ▶ l'ouverture et la mise en place de la mesure de protection,
- ▶ la vie de la mesure,
- ▶ les démarches liées à l'élaboration des comptes rendus de gestion annuels, etc.

LE SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX DE L'ORNE MET À VOTRE DISPOSITION

☎ **Une permanence téléphonique** tous les lundis de 14h à 17h

0800 572 658 / numéro vert

@ **Une adresse électronique** atforne@gmail.com

✉ **Une adresse postale** BP. 32 - 61001 ALENÇON Cedex

📍 **Une permanence physique** avec ou sans RDV

Au tribunal d'ALENÇON

22 avenue Wilson
2^e jeudi du mois
de 13h30 à 16h30

Au tribunal d'ARGENTAN

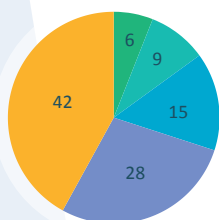
Place Docteur Couinaud
1^{er} vendredi du mois
de 9h30 à 12h

Au tribunal de FLERS

33 rue Jules Gévelot
4^e vendredi du mois
de 9h30 à 12h

En 2023

33 APPELS et 25 COURRIELS



42% Tribunal d'Alençon

28% Tribunal de Flers

9% Tribunal d'Argentan

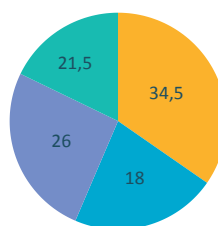
6% Tribunaux Hors Département

15% Non communiqué

MOTIF DU CONTACT

- ▶ Ouverture de la mesure de protection et les informations concernant les différentes mesures
- ▶ Fin de la mesure de protection, vie de la mesure
- ▶ Démarches liées aux inventaires ou CRG.

14 PERMANENCES sur les trois tribunaux 23 RENDEZ-VOUS DONT



34,5% Tribunal d'Alençon

21,5% Tribunal d'Argentan

26 % Tribunal de Flers

18 % autres lieux

▶ 2 présentations

sur les territoires
avec le partenariat du
CDAD et du RSVA

Les services des mesures de protection

ORGANISATION

- 26** Mandataires et juristes
- 11** Assistantes
- 1** Chargé de qualité
- 6** Comptables

SERVICES

- 3** SERVICES de protection Judiciaire :
 - 1** SERVICE MJPM Mesure Judiciaire de Protection des Majeurs
 - 1** SERVICE MJAGBF Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
 - 1** SERVICE COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATIF

LE SERVICE MESURE JUDICIAIRE DE PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)

L'Udaf gère un service mandataire à la protection des majeurs (service MJPM). Un premier agrément lui avait été délivré en 2000. Suite à la mise en application de la loi du 2 janvier 2002 à compter du 1^{er} janvier 2009, ce service a été autorisé, pour 15 ans, par arrêté du 17 juin 2010 à exercer 1211 mesures de protection et 8 Mesures d'Accompagnement Judiciaire.

Le service MJPM, réparti sur deux sites, exerce des mesures de protection qui lui sont confiées par le juge des contentieux de la protection auprès de personnes adultes qui ne peuvent pourvoir seules à leurs intérêts ou exprimer leur volonté du fait d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles, médicalement constatée.

Dans le cadre des mesures de protection, l'objectif du service est de permettre aux personnes suivies d'exercer leurs droits tout en favorisant l'expression de leur volonté et leur autonomie.

L'Udaf exerce 4 types de mesures de protection des majeurs (dont 3 sont régis par la loi du 5 mars 2007) :

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

C'est une mesure de protection provisoire et de courte durée qui permet l'assistance ou la représentation de la personne pour accomplir certains actes. Le majeur conserve l'exercice de ses droits, sauf exception.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

La MAJ est une des mesures d'accompagnement, destinée à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales. La mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) est une mesure judiciaire prononcée par le juge des contentieux de la protection

territorialement compétent, en vertu de laquelle un Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources.

LA CURATELLE

C'est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée et accompagnée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile. Elle est prononcée, pour une durée déterminée par le juge des contentieux de la protection. Elle peut être renouvelée.

Il en existe 2 types :

La curatelle simple : le majeur accomplit seul les actes de gestion courante dits actes d'administration ou de conservation. L'assistance du curateur est nécessaire pour les actes de disposition.

La curatelle renforcée : le curateur perçoit les ressources de la personne et règle les dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci. L'assistance du curateur est nécessaire pour les actes de disposition.

LA TUTELLE

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure si elle n'est plus en capacité de veiller sur ses propres intérêts. Le tuteur la représente de manière continue dans les actes de la vie civile. Celle-ci est prononcée s'il est établi que la mesure de sauvegarde ou de curatelle est insuffisante pour la personne. La tutelle est prononcée pour une durée déterminée par le juge des contentieux de la protection et peut être renouvelée.

Une légère augmentation du nombre de mesures pour 2023 : 1,01 %

1284 MESURES MJPM

en moyenne en 2023

NOUVELLES MESURES

+ **157** en 2023 contre + **165** en 2022

FINS DE MESURES

- **142** en 2023 contre -**128** en 2022

3 SALARIÉS

dédiés à l'Unité Ouverture de mesures (UOM)



42 817
COURRIERS



46 770
FACTURES



745 REQUÊTES

- > 283 tribunal d'Alençon
- > 175 tribunal d'Argentan
- > 280 tribunal de Flers
- > 7 autres tribunaux

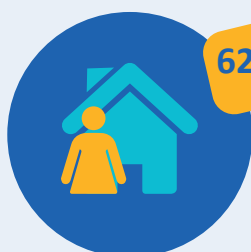


9 VOITURES



4602 RDV À DOMICILE
OU ÉTABLISSEMENT

Les usagers bénéficiaires d'une mesure de protection



62,54%

803

À DOMICILE

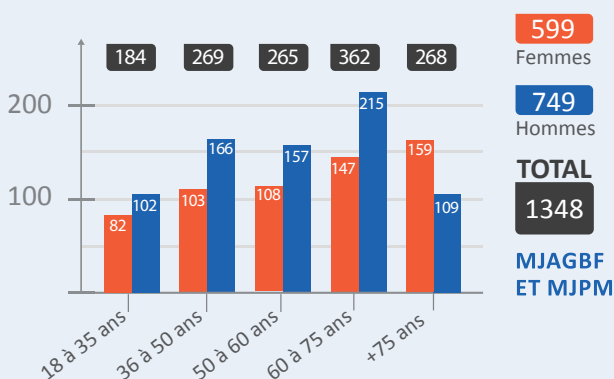


37,46%

481

EN ÉTABLISSEMENT

Répartition Homme / Femme



LES ACTIONS DU SERVICE QUALITÉ

Deux temps forts : préparation évaluation
et enquête de satisfaction MJPM DPF



1250 ENQUÊTES ENVOYÉES

et 340 retours (résultats connus en 2024)



RÉDACTION APPEL D'OFFRES

(mutualisé avec Udafs normandes)



CHOIX DE L'ORGANISME ÉVALUATEUR : CELAE.



RENCONTRE RÉGIONALE pour responsables de service
des Udafs de Normandie



PRÉSENTATION AUX ÉQUIPES DE LA DÉMARCHE
et du calendrier, du référentiel



PRÉPARATION ÉVALUATION :

15 temps de travail avec les professionnels
entre novembre 2023 et avril 2024

2 MANDATAIRES
DE MJPM ont passé
le CNC (Certificat National
de compétence)

Au cours des 2 premières années
de la prise de poste, les manda-
taires/délégués suivent une de ces
3 formations certifiantes :

- > le CNC MJPM, mention « Mesure
Judiciaire à la Protection des
Majeurs »
- > le CNC MJPM, mention MAJ « Mesure
d'Accompagnement Judiciaire »
- > le CNC DPF, mention MJAGBF
« Mesure Judiciaire d'Aide à la
Gestion du Budget Familial »

Objectifs 2023

des services de l'Udaf

Reprise du groupe de travail participation des usagers

Mise en place d'un service qualité

La personnalisation de l'intervention du service

Amélioration de la qualité de service auprès de nos usagers

Amélioration de l'accueil et réception téléphonique pour nos usagers

ENQUÊTE SOCIALE

Agrément reçu d'enquêteur social auprès du juge de la famille et des enfants en décembre 2017.
Depuis février 2018, 21 enquêtes réalisées.

L'Unité Ouverture de Mesures (UOM) et Pôle juridique

Ces deux unités oeuvrent au sein du service MJPM.

► **L'UOM**, dès la désignation de l'Udaf par le juge, a trois mois pour ouvrir la mesure. Durant cette période, le travail administratif débute pour obtenir l'ensemble des informations sur la situation. Il s'agit également d'accompagner la personne protégée dans l'acceptation de sa mesure. De nombreuses rencontres avec elle se mettent en place mais aussi avec les partenaires. La prise en charge globale de la situation permet de mieux appréhender

les besoins de la personne, mais surtout d'envisager une continuité de prise en charge qualitative. Au-delà du délai des trois mois, la personne est suivie par un mandataire selon son lieu d'habitation. La passation du dossier s'effectue en présence du chef de service.

► **Le service juridique** vient lui en appui pour tout ce qui concerne les successions, les ventes, les achats de biens immobiliers. Le service existe depuis le 1^{er} mars 2017.

326 DOSSIERS suivis par le pôle juridique
Augmentation par rapport à 2022

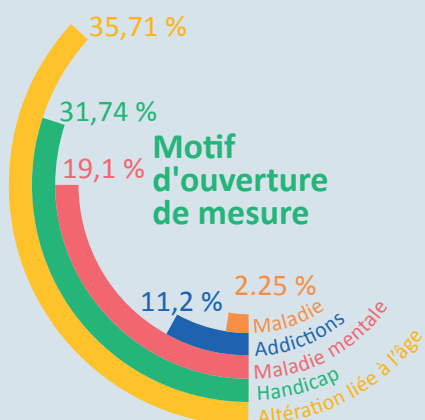
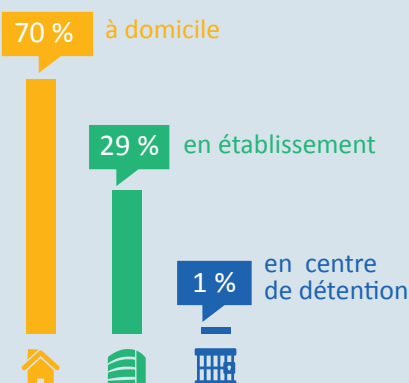
157
OUVERTURES de mesure



114 OUVERTURES MJPM

27 OUVERTURES de Sauvegarde de justice

Lieu d'habitation des nouvelles mesures



Nous constatons que les problématiques des personnes accompagnées par le service se complexifient et que le service est souvent désigné dans des situations nécessitant de prendre rapidement des décisions.

Le service *Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)*

LE SERVICE DPF

2 DÉLÉGUÉS DPF
1 SECRÉTAIRE
1 CHEF DE SERVICE

OBJECTIF DU SERVICE :

Parvenir à une gestion autonome des prestations en s'appuyant sur les capacités et les compétences des familles.

LE SERVICE intervient dans le cadre de la protection de l'enfance en application de la loi du 05/03/2007 créant la mesure Judiciaire d'aide à la gestion du budget familial. Il s'agit d'une mesure visant la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants par un soutien actif auprès des parents cumulant des difficultés notamment matérielles. Elle est codifiée à l'article 375-9-1 du code civil.

Lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, la MJAGBF est prononcée par le juge des enfants. La mesure ne peut excéder 2 ans mais peut être renouvelée par décision de justice.

Conformément à l'autorisation de fonctionnement délivrée par les autorités préfectorales, le service est agréé pour suivre 45 familles.

LE SERVICE DPF SE VOIT CONFIER :

- la gestion d'une partie ou de la totalité des prestations familiales aux besoins élémentaires des enfants

(ouverture d'un compte individuel au nom du titulaire des prestations) en s'efforçant de recueillir la coopération des parents.

- la mission de mener une action éducative auprès de la famille visant à améliorer l'exercice autonome des responsabilités parentales.
- Ces activités se déclinent par :
 - Des rencontres régulières soit au domicile de la famille, soit dans les locaux de l'association,
 - L'élaboration d'un budget mensuel,
 - Le rétablissement des droits de la personne ou des familles,
 - Des contacts avec les créanciers, les fournisseurs d'énergie, les administrations,...
 - Un travail partenarial avec les autres intervenants et services sociaux pour apporter une aide concrète aux familles dans leurs difficultés budgétaires et financières
 - Un soutien à la parentalité - aide et conseil aux parents pour cerner les besoins fondamentaux de leurs enfants et ainsi favoriser la cohésion de la cellule familiale.



Le suivi des familles est individualisé et retranscrit dans le document individuel de prise en charge



Les situations difficiles sont examinées régulièrement avec le chef de service au cas par cas



Lors de réunions de service ou de rencontres pluridisciplinaires, elles peuvent faire l'objet d'une analyse commune

LES USAGERS BÉNÉFICIAIRES D'UNE MESURE DE PROTECTION MJAGBF

En 2023

31 MESURES MJAGBF

-1 MESURE (par rapport à 2020)

132 ENFANTS CONCERNÉS

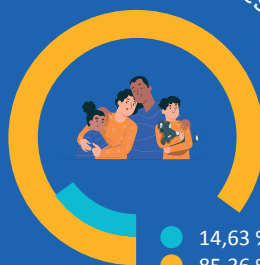
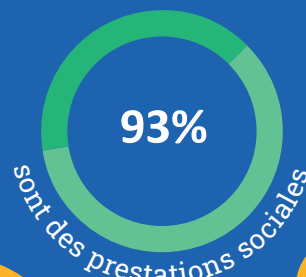
32,5% d'enfants placés

50% des clôtures de mesure ont fait l'objet d'une main levée

+/- par rapport à 2022



Ressources familiales

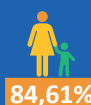


Familles représentées

Familles monoparentales

50%
dont

15,39%



84,61%

Nous sommes impliqués dans l'enquête nationale lancée par l'Unaf afin de mieux connaître les familles accompagnées au sein des services DPF ainsi que les professionnels qui les accompagnent

Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne

NOS SERVICES

- > Protection judiciaire des majeurs
- > Accompagnement judiciaire à la gestion du budget familial
- > Défendre, Représenter et accompagner les familles
- > Maison des Familles / Bus des familles
- > Habitat inclusif - Familles gouvernantes
- > Prévention du surendettement
- > Soutien à la parentalité
- > Soutien et information aux tuteurs familiaux
- > Point conseil Budget
- > Bus des familles

CONTACT

 02.33.80.32.20
 02.33.80.32.29
 udaf@udaf-Orne.fr

 Udaf de l'Orne
44 rue de Cerisé BP 32
61001 ALENÇON Cedex



 www.udaf-orne.fr